

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (Paje)

COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE

Vous avez au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1^{er} janvier 2004.

Pour le garder, vous faites appel à une association ou une entreprise habilitée qui emploie des assistantes maternelles agréées ou des gardes d'enfant à domicile.

Vous avez peut-être droit au complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant.

Les conditions

Vous devez :

Vous n'avez pas besoin de justifier d'une activité minimum si vous êtes :

L'association ou l'entreprise doit être habilitée :

L'association ou l'entreprise ne doit pas recevoir directement de la Caf une subvention de fonctionnement. En effet, dans ce cas, la participation demandée aux familles tient déjà compte de ce financement.

Le montant

Montants valables jusqu'au **31/12/11**

Le montant de l'aide forfaitaire varie selon vos [ressources](#), l'âge de vos enfants et le statut de la personne employée par l'association ou l'entreprise.

vos ressources ne dépassent pas :

Vos ressources ne dépassent pas les limites suivantes	Montant mensuel de la prise en charge pour une assistante maternelle	Montant mensuel de la prise en charge pour une garde à domicile
pour 1 enfant : 20 079 € pour 2 enfants : 23 118 €	678,32 € pour un enfant de moins de 3 ans	819,67 € pour un enfant de moins de 3 ans
pour 3 enfants : 26 765 € pour 4 enfants : 30 412 €	339,16 € pour un enfant âgé de 3 à 6 ans	409,84 € pour un enfant âgé de 3 à 6 ans

Vos ressources sont comprises entre :

Vos ressources sont comprises entre les montants suivants	Montant mensuel de la prise en charge pour une assistante maternelle	Montant mensuel de la prise en charge pour une garde à domicile
pour 1 enfant entre 20 079 € et 44 621 € pour 2 enfants entre 23 118 € et 51 374 €	565,27 € pour un enfant de moins de 3 ans	706,57 € pour un enfant de moins de 3 ans
pour 3 enfants entre 26 765 € et 59 478 € pour 4 enfants entre 30 412 € et 67 582 €	282,64 € pour un enfant âgé de 3 à 6 ans	353,29 € pour un enfant âgé de 3 à 6 ans

Vos ressources dépassent :

Vos ressources dépassent les limites suivantes	Montant mensuel de la prise en charge pour une assistante maternelle	Montant mensuel de la prise en charge pour une garde à domicile
pour 1 enfant : 44 621 € pour 2 enfants : 51 374 €	452,22 € pour un enfant de moins de 3 ans	593,53 € pour un enfant de moins de 3 ans
pour 3 enfants : 59 478 € pour 4 enfants : 67 582 €	226,12 € pour un enfant âgé de 3 à 6 ans	296,77 € pour un enfant âgé de 3 à 6 ans

Type de garde et nombre d'enfants :

Assistante maternelle agréée	Garde à domicile
------------------------------	------------------